



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240619-DB20240602-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR**

Convocation du  
Mercredi 12 juin 2024

Séance Publique du  
Mercredi 19 juin 2024

**COMPTE DE GESTION 2023 - CUISINE CENTRALE**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

**Secrétaire de séance : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.**

Présents : 28
Pouvoirs : 05
Absent : 00

n°02

**COMPTE DE GESTION 2023 - CUISINE CENTRALE**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- ✓ une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- ✓ le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Pour 2023, le compte de gestion s'établit aux montants suivants :

**SECTION INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice	<b>61 784,47 €</b>
Recettes de l'exercice	<b>113 103,57 €</b>
Excédent	<b>51 319,10 €</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice	<b>2 161 260,70 €</b>
Recettes de l'exercice	<b>2 161 593,84 €</b>
Excédent	<b>333,14 €</b>
Soit un excédent global de clôture de	<b>51 652,24 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le compte de gestion du budget de la cuisine centrale présenté par le trésorier principal de Lorient Collectivité ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 6 Juin 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget de la cuisine centrale arrêté aux montants ci-dessus,
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE)*

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire

